



**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE  
ET  
CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES**

**TRAMWAY T7  
VILLEJUIF – ATHIS-MONS PUIS JUVISY-SUR-ORGE  
Deuxième phase : Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge**

**Rapport n° 2010/0114**

**au Conseil du Syndicat des transports d'Ile de France  
Séance du 17 février 2010**

## 1- Contexte et historique de l'opération

La ligne 7 du métro a été étendue jusqu'au pôle de Villejuif – Louis Aragon en 1985.

La liaison Villejuif – Orly – Juvisy est inscrite au SDRIF de 1994 au titre des sites propres implantés en radiale en première couronne.

Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 comportait la liaison Villejuif – Juvisy en mode tramway parmi les opérations de maillage du réseau de transports collectifs. Le montant inscrit (182,9 M€ CE 01.00) correspondait à une première phase fonctionnelle de cette liaison.

Le dossier de **schéma de principe** de l'opération « Tramway Villejuif – Athis-Mons (Juvisy-sur-Orge) » a été approuvé par le STIF le 10 octobre 2002.

Il ne portait de façon relativement précise que sur la partie nord « Villejuif – Athis-Mons » (1<sup>ère</sup> phase de l'opération complète), même s'il comprenait pour information un éclairage sommaire sur la partie sud « Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge » (2<sup>ème</sup> phase de l'opération complète et présent projet).

La partie nord « Villejuif – Athis-Mons » de l'opération a été **déclarée d'utilité publique** le 1<sup>er</sup> février 2005, l'avant-projet a été approuvé par le Conseil du STIF le 13 décembre 2006 et un avant-projet modificatif a été approuvé par le Conseil du STIF le 9 juillet 2008. La mise en service est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Concernant la partie sud « Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge », l'éclairage sommaire inclus dans le schéma de principe global proposait la réalisation d'une trémie semi-couverte sous la plate-forme tramway pour la circulation des véhicules particuliers. Suite à la mise en lumière, par une étude des conditions de sécurité et de fonctionnement de cet ouvrage menée par la DDE 91 en 2004, des contraintes liées à cet aménagement, la commission de suivi de l'opération, réunie le 30 juin 2005, a proposé l'abandon de cette solution pour rechercher des schémas d'insertion au sol.

Un **dossier d'objectifs et de caractéristiques principales** portant sur la deuxième phase Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge du tramway Villejuif – Juvisy a été approuvé par le Conseil du STIF le 13 décembre 2006, et un complément de concertation s'est déroulé du 9 juin au 4 juillet 2008 sur cette base.

Le SDRIF adopté par le Conseil Régional du 25 septembre 2008 réaffirme la poursuite du développement des lignes de transport collectif en site propre sur voirie à l'échelle des bassins de vie. Le prolongement du tramway à Juvisy-sur-Orge est clairement identifié dans ce cadre-là.

Ce prolongement est également financé au titre du contrat particulier signé en avril 2008 entre la région et le département de l'Essonne à hauteur de 30 M€ (avec une réserve de 20 M€).

## 2- Présentation du projet soumis à concertation

### *Les objectifs du projet*

Le projet présenté à la concertation préalable concernait la partie sud du trajet du tramway Villejuif – Juvisy-sur-Orge, à savoir le tracé compris entre Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge. Ses principaux objectifs sont :

- de relier avec rapidité et régularité Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge,
- de desservir le secteur d'emplois d'Orly-Rungis où travaillent 70 000 personnes,
- et de se raccorder au pôle de correspondances de Juvisy-sur-Orge (lignes RER C et D et bus).

### *Le parcours*

La longueur de la ligne sera de 3,8 km et comportera 7 stations.

Le tramway empruntera la RN 7 depuis le centre commercial Carrefour d'Athis-Mons jusqu'à l'Observatoire de Juvisy-sur-Orge. A cet endroit, il descendra en souterrain et passera en bordure du Parc de la mairie pour déboucher sur la rue Piver. Il passera ensuite dans l'allée Jean Moulin, l'avenue d'Estienne d'Orves pour arriver à son terminus au pôle de correspondances (RER et bus) de Juvisy-sur-Orge.

Le terminus du T7 à Juvisy s'inscrit dans l'emplacement réalisé dans le cadre des travaux du pôle, sur le parvis entièrement réaménagé côté Mairie.

### *Les services apportés*

Le tramway permettra d'accéder facilement aux différents équipements publics des trois communes desservies, aux zones commerciales et commerces de proximité, ainsi qu'aux activités de services sur le site d'Orly-Rungis.

Toutes les stations seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### *Le coût*

Le coût global estimé pour la partie sud Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge, y compris le matériel roulant, est de 160 M€ HT (valeur 2006).



Plan extrait du DOCP approuvé par le STIF en décembre 2006

### **3- Déroulement de la concertation**

Pour rappel, une concertation avait été conduite pour la totalité du projet de tramway Villejuif – Juvisy-sur-Orge en 2000-2001.

Conformément à la délibération du Conseil du STIF du 13 décembre 2006 approuvant le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, les objectifs et caractéristiques de l'opération ont été rendus publics par le STIF. La commission nationale du débat public n'a pas été saisie de ce dossier.

Dès lors, la concertation s'est déroulée, sous l'égide du STIF, dans les trois communes concernées par le prolongement, du 9 juin au 4 juillet 2008.

#### *Les modalités de la concertation*

Les modalités de la concertation ont été définies par le STIF après consultation des trois communes concernées.

La concertation s'est déroulée du 9 juin au 4 juillet 2008. Trois réunions publiques ont été organisées : à Juvisy-sur-Orge le 17 juin à 20h30, à Athis-Mons le 19 juin à 20h30 et à Paray-Vieille-Poste le 23 juin à 20h00.

L'information du public sur le projet ainsi que sur les modalités de la concertation s'est effectuée par un affichage dans la gare de Juvisy-sur-Orge, dans les bus du secteur et les mairies, la distribution à 50 000 exemplaires d'un dépliant de présentation générale, la tenue de 10 expositions (dans les trois communes concernées, au siège de la Communauté de Communes les Portes de l'Essonne, dans la galerie du centre commercial Carrefour d'Athis-Mons et dans les restaurants d'entreprises de SILIC, Aéroports de Paris et SOGARIS), la parution d'une annonce légale dans le Parisien et la mise en ligne des documents d'information sur le site [www.stif.info](http://www.stif.info)

A noter que la commune de Juvisy-sur-Orge a mené des actions d'information spécifiques (réalisation et distribution d'un dépliant, d'une lettre d'information et d'une pétition, information lors de la fête de la Ville le 15 juin 2008).

Les personnes souhaitant exprimer leurs avis pouvaient le faire par le biais des registres d'observations et des urnes mis à disposition sur les lieux d'exposition mais aussi par courriel à l'adresse « [letramthismonsjuvisy@stif.info](mailto:letramthismonsjuvisy@stif.info) » et lors des réunions publiques.

#### *La participation à la concertation*

- **Les trois réunions publiques** ont rassemblé entre 35 et 150 personnes<sup>1</sup> :

Au total, se sont exprimés : 47 habitants, 7 élus, 6 associations et 15 questions ont été posées par écrit.

- **Les registres d'observations** mis à disposition sur les lieux d'exposition ont recueilli 80 observations<sup>2</sup>.

- **Les urnes déposées** sur les lieux d'exposition du centre commercial Carrefour Athis-Mons et des restaurants d'entreprise SILIC et SOGARIS ont recueilli 102 avis.

- **L'adresse email dédiée au projet ([letramthismonsjuvisy@stif.info](mailto:letramthismonsjuvisy@stif.info))** a réceptionné 32 avis.

- **18 articles de presse** sont parus sur le projet de Tram' dans la presse régionale et locale avant et pendant la période de concertation.

#### **4- Bilan de la concertation préalable**

##### *Les principaux points mis en exergue par la concertation*

. Une majorité de participants en faveur du projet de Tram'

La concertation a mobilisé près de **470 participants** à travers les réunions publiques et autres modes d'expression mis en place par le STIF (registres d'observations, urnes, messages électroniques).

Parmi toutes les expressions recueillies, **une grande majorité est totalement favorable, ou favorable avec des interrogations** contre **une petite minorité complètement défavorable ou a priori défavorable, mais interrogative**.

Cela est d'autant plus significatif qu'il est souvent constaté que les personnes s'exprimant dans le cadre d'une concertation préalable le font pour manifester leur opposition ou leurs inquiétudes par rapport au projet concerné et non leur adhésion à celui-ci.

La commune de Juvisy-sur-Orge, au travers de la pétition insérée dans sa lettre d'information sur le projet, a en outre recueilli 215 signatures en faveur du projet de Tram'.

. Les avantages du Tram' mis en avant

Les avantages apportés par le Tram', et présentés lors de la concertation, ont été exprimés par les habitants. Parmi les avantages les plus significatifs on relève les possibilités de déplacements offertes pour **rejoindre le pôle d'emplois d'Orly-Rungis** mais aussi l'aéroport, le MIN de Rungis, le centre

---

– <sup>1</sup> de 130 à 150 personnes à Juvisy-sur-Orge

– de 50 à 70 personnes à Athis-Mons

– 35 personnes à Paray-Vieille-Poste

<sup>2</sup> 62 avis à Juvisy-sur-Orge

– 9 avis aux restaurants d'ADP

– 7 avis à Athis-Mons

– 1 avis à Paray-Vieille-Poste

1 avis à la Communauté de Communes Les portes de l'Essonne

commercial Belle-Epine et Paris, **la diminution de la circulation automobile**, notamment sur la RN 7 et dans le centre-ville de Juvisy-sur-Orge. Le tram' en lui-même est identifié comme **écologique** et **respectueux des piétons et des cyclistes**. Enfin, son **accessibilité aux personnes à mobilité réduite** représente un avantage sur les modes de transport existants.

. Un certain nombre d'interrogations à prendre en compte par le STIF

La concertation a suscité différentes interrogations. Celles-ci ne remettent pas en cause le projet mais les habitants souhaitent qu'elles soient prises en compte par le STIF.

Elles concernent la requalification de la RN 7 en boulevard urbain. Les habitants s'interrogent sur **le partage de l'espace** et la place accordée simultanément aux 2x2 voies de circulation, aux deux voies réservées au Tram', à la piste cyclable et aux trottoirs. La **suppression des places de stationnement** sur cet axe est également source de questionnements.

Ils attendent également des informations quant à **l'avancée de la phase 1 du Tram'** et l'articulation entre les phases 1 et 2. De nombreuses interrogations émergent sur la **possibilité de prolonger la ligne du Tram'** vers le sud du département ou vers la rive droite de la Seine.

Enfin, les usagers des transports en commun souhaitent être rassurés sur la pérennité des itinéraires habituels des lignes de bus avec l'arrivée du Tram'.

. Des oppositions centrées essentiellement sur certains aspects du projet

Les oppositions portent sur :

- la crainte d'une **augmentation de la circulation** dans l'avenue d'Estienne d'Orves ou d'une circulation accrue dans les rues avoisinantes. Certains préconisent **un autre itinéraire** pour l'arrivée du Tram' à la gare de Juvisy-sur-Orge.
- le **passage en souterrain sous le parc de la mairie** : destruction de cet espace, présence de sources dans le sous-sol pouvant occasionner des problèmes techniques et des coûts supplémentaires pour les travaux ou l'entretien du tunnel,
- la perte d'argent public occasionnée par le réaménagement de la RN 7 où des travaux ont eu lieu récemment,
- le **coût du projet**, facteur d'inquiétudes pour les contribuables, en particulier Juvisiens et les commerçants de la RN7.

*Les orientations du STIF pour le schéma de principe*

Au regard des résultats de la concertation et notamment des principaux points mis en exergue par celle-ci, le STIF prend acte des avis, remarques et questions formulées lors de la concertation.

Il retient les actions suivantes :

➤ Sur le plan technique

- en termes d'aménagement global de l'espace public et du partage de la voirie :
  - o une réflexion spécifique sera à mener sur la réalisation d'itinéraires cyclables, éventuellement dissociés de l'implantation du tramway, notamment sur les sections étroites de la RN 7, ainsi que sur l'intégration des vélos dans l'avenue d'Estienne d'Orves ;
  - o il sera proposé aux communes d'Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge d'engager des enquêtes sur les usages de stationnement pour affiner la connaissance des pratiques actuelles, et, partant, anticiper les besoins futurs. Ces réflexions seront articulées avec celles déjà menées par la SNCF dans le cadre du projet de réaménagement du pôle multimodal de Juvisy-sur-Orge ;
- une attention particulière sera portée à la circulation ; la pertinence de simulations dynamiques complémentaires sera en particulier analysée ;
- enfin, les études géotechniques concernant le passage en souterrain sous le parc de la mairie seront accompagnées de sondages sur site pour parfaire la connaissance du terrain.

➤ En termes de concertation et d'information :

- le STIF et les maîtres d'ouvrage seront vigilants, au travers du comité de coordination de la communication constitué pour la partie nord (1<sup>ère</sup> phase de l'opération) Villejuif – Athis-Mons, de la diffusion des informations tout au long des phases travaux sur le point de démarrer aux riverains et usagers concernés par la partie sud (2<sup>ème</sup> phase de l'opération) ;
- le STIF et les maîtres d'ouvrage se mettront à la disposition des communes d'Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge, ainsi que de la Communauté de Communes Les Portes de l'Essonne pour poursuivre la concertation, à travers des réunions d'information générales ou thématiques dont elles identifieraient le besoin.

## **5- Etudes pour le schéma de principe et le dossier d'enquête publique**

Depuis la fin de la concertation préalable, et la conclusion du contrat particulier entre la Région d'Ile-de-France et le département de l'Essonne, le STIF a engagé les démarches pour recruter sur appels d'offres des prestataires en vue de l'établissement du schéma de principe et du dossier d'enquête publique.

Les études ont fait l'objet de deux marchés (n°2009-27 relatif à l'insertion urbaine et la coordination des études et n°2009-50 relatif au tunnel tramway et au système de transport). En outre, un marché à bons de commande pour des travaux de sondages et reconnaissances géotechniques (n°2009-51) a également été élaboré.

## **6- Convention de financement des études**

Un projet de convention de financement entre la Région Ile-de-France, le département de l'Essonne (financeurs de l'opération au titre du contrat particulier Région Ile-de-France – département de l'Essonne) et le STIF (maître d'ouvrage des études pour l'élaboration du schéma de principe, du dossier d'enquête publique, et la conduite de l'enquête publique) a été établi pour permettre au STIF de financer les études et la conduite des procédures administratives sur les années 2010 et 2011.

## **7- Calendrier**

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- études de schéma de principe : 2010
- enquête publique : 2011
- études d'avant-projet : 2011-2012
- début des travaux : 2012-2013
- mise en service à l'horizon 2015-2016.

## **8- Délibération**

Il est donc proposé

- d'approuver le bilan de la concertation, établi par les services du STIF,
- de confirmer la poursuite du projet sur les bases du tracé soumis à concertation, et, en prenant en compte les enseignements de la concertation de réaliser les études et l'élaboration du schéma de principe et du dossier d'enquête publique,
- d'approuver la convention de financement des études, entre la région Ile-de-France, le département de l'Essonne et le STIF, et d'autoriser la directrice générale à signer ladite convention.